



Le PASS-GRL®

Une nouvelle garantie pour l'accès au parc locatif privé

► Qu'est-ce que c'est ?

Le PASS-GRL® est un **dispositif d'assurance**, souscrit volontairement par les bailleurs ou les professionnels de l'immobilier du parc locatif privé, pour leur permettre de **louer leur logement en toute sécurité et sur toute la durée du bail**.

► Un dispositif innovant :

En plus d'élargir les garanties d'un contrat d'assurance classique contre les impayés de loyers, **un accompagnement social adapté** sera organisé sur le terrain par le CIL-Somme et ses partenaires **auprès du locataire en difficulté de paiement**.

► Quelles garanties pour le propriétaire ?

- **Une couverture TOTALE des impayés de loyers et de charges** (déduction faite des allocations logement) **SUR TOUTE LA DUREE DU BAIL**, avec un plafond de 2 300 € mensuel.
- **Un recouvrement des loyers impayés effectué à la place du bailleur** et **SANS AUCUN FRAIS de procédure judiciaire** à sa charge.
- **Une prise en charge des TRAVAUX DE REMISE EN ETAT du logement** en cas de détérioration immobilière du fait du locataire, lors de son départ, avec un plafond de 7 700 € et une franchise de 1 mois de loyer hors charges.

► Une prime modique :

- 1.8 % du loyer annuel+charges pour les professionnels de l'immobilier
- 2.5 % du loyer annuel+charges pour le bailleur privé

Avantage fiscal : des primes totalement déductibles des revenus fonciers ou, en cas de logement conventionné, un crédit d'impôts de 50 % du montant de la prime peut être obtenu.

► Comment ça marche ?

Un candidat locataire (quelle que soit sa situation professionnelle et ayant un taux d'effort limité à 50 %) présente au bailleur ou à son mandataire, un **passport PASS-GRL®*** obtenu :

- soit directement **auprès du CiL-Somme** : une borne libre-service est mise à disposition dans les locaux d'Amiens,
- soit en ligne sur www.cil-somme.com ou éventuellement sur www.passgrl.fr.

Ce passeport, d'une validité de 3 mois, **présume de la faculté du locataire à bénéficier du dispositif de la Garantie des Risques Locatifs.**

Le bailleur ou le professionnel de l'immobilier, après avoir vérifié les déclarations du locataire sur le passeport PASS-GRL®, **souscrit un contrat d'assurance GRL** auprès d'un assureur adhérent au dispositif.

Pour cela, il lui suffit de contacter :

Le CiL-Somme

Tél. : 03.22.82.22.82

contact@cil-somme.com

ou

la SAS GRL Gestion

Tél. : 05.56.42.19.10

contact@grlgestion.fr

*les locataires en place depuis plus de 6 mois sont éligibles au dispositif PASS-GRL®, sans avoir à fournir de passeport, à condition qu'ils soient à jour de paiement de leurs loyers et charges pour les 6 derniers mois.

► Les « PLUS » pour le bailleur :

- *Louer ou relouer sans risque*
- *Avoir un revenu locatif sécurisé*
- *Financer la remise en état du logement dégradé (7700 € maximum)*
- *Eviter les soucis et les frais de justice*

► Les « PLUS » pour le locataire :

- *Louer plus facilement un logement du parc privé*
- *Eviter d'avoir à fournir un garant*
- *Bénéficier, en cas de difficultés, d'un suivi social personnalisé et de modalités de recouvrement adaptées*

Pour plus d'information, contacter :

Le CiL-Somme 1% Logement

Agence d'Abbeville
42 Place de la Libération
80100 ABBEVILLE
Tél. : 03.22.28.56.24
Fax : 03.22.20.39.11

AGENCE D'AMIENS
32 Rue de Noyon -BP 10207
80002 AMIENS Cedex 1
Tél.: 03.22.82.22.82
Fax : 03.22.82.22.86

Agence du Vimeu
53-55 Rue Roger Salengro
80390 FRESSENNEVILLE
Tél. : 03.22.60.24.60
Fax : 03.22.60.24.65

www.cil-somme.com

contact@cil-somme.com

Le CiL-Somme c'est aussi :

-Le LOCA-PASS®
-Le MOBIL-PASS®
-Le CIL-PASS MOBILITE®

-Le service locatif
-Le service CREDICIL
-Le CIL PASS ASSISTANCE®

- Le prêt ACCESSION
- Les prêts aux Bailleurs Privés
- L'Espace Info Energie

« PASS-GRL® est une marque déposée pour le compte du 1% Logement ».